

Politique d'exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2024-2025

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article R719-50 ;

Vu le décret n°2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Il est demandé par la DGESIP de publier sur la plateforme Études en France, et cela avant le début de la campagne de recrutement 2024-2025, les droits d'inscription que devront régler les étudiants extra-communautaires admis à l'UBS à la rentrée 2024.

L'université Bretagne Sud est désireuse de poursuivre, dans le cadre de ses orientations stratégiques, une politique de coopération et de rayonnement internationale favorisant l'accueil d'étudiants internationaux encore peu nombreux (environ 8,5 % des étudiants inscrits).

L'UBS fait donc le choix d'exonérer partiellement l'ensemble des étudiants extra-communautaires assujettis aux droits d'inscription différenciés, ceci dans la limite des 10% des étudiants non-boursiers (soit 685 étudiants) et sachant que :

- l'UBS exonère actuellement et comptabilise « sous ce plafond » 445 étudiants extracommunautaires,
- elle accueille chaque année 200 étudiants qui entrent dans ce cadre.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la politique d'exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2024-2025.

Documents en annexe :

- Politique d'exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2024-2025

Décompte des votes :

		<i>Suffrages exprimés :</i>	<i>20</i>
<i>Membres en exercice :</i>	<i>28</i>	<i>Pour :</i>	<i>20</i>
<i>Membres présents :</i>	<i>14</i>	<i>Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Membres représentés :</i>	<i>6</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>0</i>

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 décembre 2023

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.

